

Diplôme **Capacité en Droit**  
Domaine d'étude **Droit, Economie, Gestion**

**La Capacité en Droit est un diplôme d'État, préparé en 2 ans, qui permet d'obtenir un niveau équivalent à celui du Baccalauréat. Accessible sans condition de diplôme dès l'âge de 17 ans, elle permet d'acquérir une formation juridique de base et donne aux non-bacheliers la possibilité de s'inscrire en Licence de Droit.**



## Objectifs

La **Capacité en Droit** permet à ses titulaires de poursuivre des études supérieures dans des formations à dominante juridique comme une 1<sup>e</sup> année de Licence de Droit (voire une 2<sup>e</sup> année selon les résultats obtenus au cours du diplôme), un DUT Carrières Juridiques ou un BTS Notariat (sous réserve d'acceptation de dossier). La **Capacité en Droit** étant reconnue comme un diplôme équivalent du Bac, de niveau IV, elle permet également l'inscription à certains concours administratifs.

Outre les connaissances juridiques qu'elle apporte, la capacité en droit permet à ses titulaires de **poursuivre des études supérieures dans des formations à dominante juridique. Elle permet ainsi d'intégrer la première année de licence de droit, voire directement la deuxième année.**

## Admission

La **Capacité en Droit** accueille ainsi un public très diversifié :

- > Des non-bacheliers sortant du Lycée, mieux aptes à suivre une formation plus spécialisée que généraliste.
- > Certains bacheliers également, attirés par le Droit mais mal préparés aux études supérieures.
- > Des personnes de tout âge, bacheliers ou non, engagées dans des dispositifs de réorientation ou ayant besoin d'une formation juridique, conciliable avec leur emploi du temps.

### PRÉ-REQUIS

Pour intégrer la 1<sup>e</sup> année de la Capacité en Droit, **aucun diplôme n'est exigé.**

Il faut **avoir minimum 17 ans au moment de l'inscription** (sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université).

Une bonne expression écrite **et une solide motivation** sont toutefois recommandées.

## Et après ?

### **POURSUITE D'ÉTUDES**

La **Capacité** ouvre la voie à une poursuite d'études dans les Facultés de Droit.

Les étudiants ayant obtenu, sur l'ensemble des 2 années de Capacité en Droit, la note **moyenne de 10**, seront autorisés à poursuivre leurs études en **1<sup>e</sup> année de Licence en Droit**.

Les étudiants ayant obtenu, sur l'ensemble des deux années de Capacité en Droit, la note **moyenne de 15**, seront autorisés à poursuivre leurs études en **2<sup>e</sup> année de Licence en Droit**.

### **DÉBOUCHÉS**

La capacité étant reconnue comme un diplôme équivalent du Bac, de niveau IV, elle permet **l'inscription à certains concours administratifs**.

Les enseignements juridiques du diplôme sont également susceptibles d'application immédiate dans le **monde professionnel** (clerc d'huissier, secrétaire juridique, etc...). Pour une meilleure intégration dans la vie active, il est cependant conseillé une poursuite d'études dans le domaine du Droit.

## Contacts

### **Responsable pédagogique**

Philippe SOUSTELLE

[philippe.soustelle@univ-st-etienne.fr](mailto:philippe.soustelle@univ-st-etienne.fr)

### **Gestionnaire de scolarité**

Tassadit BOUBEKEUR

[tassadit.ait.mansour@univ-st-etienne.fr](mailto:tassadit.ait.mansour@univ-st-etienne.fr)

04 77 42 13 60